

ONZIÈME VAGUE DE GRÈVES SNCF

LES 23 ET 24 MAI 2018

POURQUOI LE COMBAT DOIT CONTINUER ?

Associant propositions et mobilisation, la CFDT Cheminots a répondu à l'invitation de la ministre des Transports et l'a rencontrée afin de lui présenter ses 42 propositions d'amendements au projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire. Ce projet sera débattu au Sénat à partir du 29 mai prochain.

DÉCOMPTE DES JOURS DE GRÈVE

LA VRAIE BATAILLE JURIDIQUE SUR LE FOND AURA LIEU LE 31 MAI

La direction ne devrait pas fanfaronner comme elle l'a fait dernièrement *via* son compte Twitter en laissant entendre qu'elle avait gagné le combat juridique sur le décompte des jours de grève. Certes, le tribunal a botté en touche en se déclarant incompétent, mais il renvoie vers le juge du fond qui va pouvoir peser l'intégralité des faits avec les pièces produites. C'est l'assignation à jour fixe qui

aura lieu le 31 mai au tribunal de Bobigny. L'issue n'est pas actée, la mobilisation doit continuer. L'avenir reste à écrire. ●●



ONZIÈME VAGUE DE GRÈVES SNCF

NOUS SOMMES ENTRÉS DANS UNE PHASE DÉCISIVE OÙ LA POURSUITE DE LA MOBILISATION EST ESSENTIELLE

Le rapport de force est essentiel afin d'obtenir une autre réforme permettant de confirmer un maximum de garanties pour tous les cheminots :

- ➔ **transfert de personnel basé sur le volontariat et avec une option de refus en cas de perte de marché conventionné ;**
- ➔ **possibilité d'un droit au retour à la SNCF pour les agents ayant accepté le transfert ;**
- ➔ **portabilité du statut et des différents droits ainsi que la garantie et la pérennisation des droits sociaux en vigueur au GPF.**

UNE SECONDE RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE LE 25 MAI

Comme annoncé le 7 mai dernier, le Premier ministre recevra les organisations syndicales pour faire un point d'étape avant le début des débats sur le projet de loi au Sénat. La CFDT Cheminots attend des annonces concrètes sur les conditions et le calendrier de la reprise de la dette. Pour la CFDT, la loi devra garantir des éléments de nature sociale et des engagements fermes sur le futur cadre social de la branche ferroviaire dont la convention collective reste à négocier. L'État et le patronat doivent prendre leurs responsabilités en fixant le cadre et les objectifs des futures négociations de branche. ●●



La CFDT Cheminots et le Syndicat national FGAAC-CFDT appellent les cheminots à s'inscrire dans le onzième préavis de grève de l'interfédérale CGT-UNSA-CFDT qui commencera mardi 22 mai à 20h00 et durera jusqu'au vendredi 25 mai à 7h55. Tous les agents des trois EPIC sont couverts par ces préavis de grève, y compris ceux appelés à les remplacer.

CGT - UNSA - CFDT

Objet : Préavis de grève

Paris, le 16 mai 2018

Mme Marie SAVINIG
Directrice des Ressources Humaines
de l'EPIC SNCF
Campus Milton
9 rue Jean-Philippe Rameau
CS 30012
93210 SAINT-DENIS

Madame la Directrice,

Les Organisations Syndicales CGT-UNSA et CFDT vous ont déposée le 7 mai dernier une Demande de Conciliation Immédiate portant sur l'emploi au sein de l'EPIC SNCF. La réunion de concertation qui s'est tenue le 9 mai dernier a mis en évidence que la seule feuille de route de l'EPIC est le plan de performance des fonctions transverses, qui n'est ni autre qu'une purge de l'emploi.

La suppression d'emplois dans les APF, sous couvert de la mise en place du « guichet unique » et de l'externalisation de la plateforme téléphonique, en sont la parfaite illustration. De même, les scénarios que nous avons pu avoir sur le volume des effectifs BUSE ont mis en évidence que les Cadres d'Organisation sont loin d'être tenus au regard des contractualisations avec les régions (PACA, Île-de-France).

En outre, le volume d'heures contractuelles et non réalisées est aussi le résultat de ce manque d'effectifs.

Enfin, les doutes et les inquiétudes quant à l'avenir d'Optim' Services n'ont pas été levés, bien au contraire. Il faut dire que les dirigeants de cette Direction ne cachent même plus le fait qu'ils travaillent à des scénarios de liquidation qui pourraient prendre la forme d'un OSE (Ouvrier d'Intérêt Économique). Ces perspectives sont clairement inacceptables pour nos organisations syndicales.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Mardi 22 Mai 2018 à 20h00 jusqu'au Vendredi 25 Mai 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF ainsi que ceux appelés à les remplacer. Il est motivé par les points suivants :

- Demande d'un plan stratégique ambitieux se traduisant par un processus de mouvement d'au moins 400 agents à statut afin de recréer des synergies dans les fonctions transverses et support de l'EPIC SNCF ;
- Maintien des 200 emplois prévus d'être supprimés au budget 2018 ;
- Création d'emplois médicaux-sociaux et recrutement de personnels ;
- Maintien et création de brigades Suge en proximité ; augmentation du Cadre d'Organisation de 300 emplois au minimum et couverture de ces nouveaux besoins par statut de recrutements à statut ;
- Recrutement de personnels au statut dans la filière RH pour l'amélioration des conditions de travail et faire cesser les risques psycho-sociaux et les risques de burn-out dus à l'incroisement des charges de travail depuis plusieurs années ;
- Des garanties concernant le statut d'Optim'Services et de ses différentes directions dans le cadre des évolutions de la « gouvernance » de l'EPIC SNCF.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Madame la Directrice, nos salutations respectueuses.

CGT Laurent BRUN
UNSA Roger DILLENSEGER
CFDT Nicolas ROSSARD

CGT - UNSA - CFDT

Objet : Préavis de grève

Paris, le 16 mai 2018

M. Guillaume REFFY
Président de l'EPIC SNCF Mobilités
2, place aux Écoles
CS 70001
93833 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Monsieur Le Président,

Le 7 mai dernier, nos Organisations Syndicales vous avons déposée une Demande de Conciliation Immédiate portant sur la question de l'emploi au sein de l'EPIC SNCF Mobilités.

En retour, vous n'avez pas daigné recevoir nos organisations syndicales en arguant que les sujets avaient déjà fait l'objet de débats lors d'une DCI déposée le 6 avril dernier, et qu'à ce titre, vous n'avez aucun élément nouveau à apporter.

Cette vision singulière du dialogue social n'a pas pour effet de faire disparaître les revendications légitimes des cheminots dans un contexte où la production et les conditions de travail sont très dégradées par la trajectoire Emploi mortifère de l'EPIC SNCF Mobilités.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Mardi 22 Mai 2018 à 20h00 jusqu'au Vendredi 25 Mai 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF Mobilités ainsi que ceux appelés à les remplacer. Il est motivé par les points repris ci-dessous :

- Maintien des 2048 emplois prévus être supprimés dans le cadre du budget 2018 et remplacement systématique des départs en retraite par des embauches ;
- Arrêt du programme de suppressions annuel de plus de 500 emplois au Finet et mise en œuvre d'un plan stratégique de relance de cette activité ;
- Recrutement des alternants au cadre permanent dans toutes les activités de l'EPIC à l'issue de leur formation ;
- Recrutement de 600 ASCT au minimum pour un accompagnement systématique de tous les trains par au moins un agent et pour le respect de la réglementation ;
- Transformation des établissements mono-activité et/ou mono produit en établissements multi-activités pour une mutualisation des moyens et l'amélioration de la production ;
- Recrutement de personnel à la vente, à l'école, à la traction et au service commercial train, au Matériel, aux services administratifs afin d'améliorer la qualité de service à rendre aux usagers.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT Laurent BRUN
UNSA Roger DILLENSEGER
CFDT Olivier BOISSOU

CGT - UNSA - CFDT

Objet : Préavis de grève

Paris, le 16 mai 2018

M. Patrick JEANTET
Président de l'EPIC SNCF Réseau
15/17 rue Jean-Philippe Rameau
93210 SAINT-DENIS

Monsieur le Président,

Le 7 mai dernier, nos Organisations Syndicales vous avons déposée une Demande de Conciliation Immédiate portant sur la question de l'emploi au sein de l'EPIC SNCF Réseau.

En retour, vous n'avez pas daigné recevoir nos organisations syndicales en arguant que les sujets avaient déjà fait l'objet de débats lors d'une DCI déposée le 6 avril dernier, et qu'à ce titre, vous n'avez aucun élément nouveau à apporter.

Cette vision singulière du dialogue social n'a pas pour effet de faire disparaître les revendications légitimes des cheminots dans un contexte où la production et les conditions de travail sont très dégradées par la trajectoire Emploi mortifère de l'EPIC SNCF Réseau.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Mardi 22 Mai 2018 à 20h00 jusqu'au Vendredi 25 Mai 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre tous les agents de l'EPIC SNCF Réseau et ceux appelés à les remplacer.

Il est motivé par les points repris ci-dessous :

- Politique de recrutements ambitieuse d'un minimum de 1500 agents au statut afin de pouvoir réaliser les travaux de maintenance et de régénération des infrastructures en interne ;
- Recrutement de 390 agents au statut sur les métiers de la circulation pour réaliser dans des conditions optimales l'offre de transport ferroviaire ;
- Recrutement d'ingénieurs, de cadres et de techniciens pour une politique de l'innovation et de la recherche volontariste.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT Laurent BRUN
UNSA Roger DILLENSEGER
CFDT Thomas CAVEL



J'accède au formulaire D2I interactif en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2GBcT1P>



Je consulte mon guide sur le droit et les modalités de grève en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2J4Ta87>



La CFDT a mis en place une permanence téléphonique afin de répondre à mes questions 01 76 58 12 21



Je soutiens mon combat et celui de mes collègues en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2quv7aq>

© InfoCom FGTE CFDT Cheminots 2018 | Premier rédacteur graphiste Antonio-Bernard Tudor | Crédits photo DR & Flaticon

J'ACCÈDE AUX OUTILS INTERACTIFS PAR UN SIMPLE CLIC

SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org

CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots

CFDT CHEMINOTS L'APPLI
Sur AppStore et GoogleStore

E-TRACTS & PUBLICATIONS
www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/